



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

Compte-rendu du Comité syndical du 10 juillet 2013

Membres du Comité syndical présents : Robert ALLOGNET, Thierry BADEL, André BROTTET, Marc CLIET, Gérard COTE, Pascal FURNION, Gérard GRANGE, Jean-Pierre GUILLOT, Olivier LAROCHE, Thierry LOUIS, Daniel MALOSSE, Michel OZIOL, François PILLARD, Mario SCARNA, Pierre-Jean ZANNETTACCI

Validation du procès-verbal du comité syndical du 22 mai 2013

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

François PILLARD est élu secrétaire de séance.

Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains / Avis du SOL

En juillet 2005, le Département du Rhône, soucieux de la menace qui pèse sur la pérennité de l'activité agricole et des ressources environnementales, a pris la compétence dédiée à la protection des espaces agricoles et naturels périurbains, en application de la loi DTR du 23 février 2005.

A partir de 2010, en se rapprochant du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, le Département a engagé la démarche PENAP à l'échelle du SCOT de l'Ouest Lyonnais. Cette démarche s'est appuyée sur une concertation élargie aux représentants des collectivités locales (communautés de communes et communes), à la profession agricole, aux acteurs de l'environnement et de la chasse et aux services de l'Etat.

Elle a porté à la fois sur la définition des périmètres de PENAP, dans le cadre d'un appel à contribution auprès des différents acteurs, et d'un programme d'actions sur plusieurs années (2012/2018) mobilisant des financements dans le cadre d'un partenariat entre le Département, au titre de sa politique agricole et de sa compétence PENAP, et la Région Rhône-Alpes, au titre du PSADER de l'Ouest Lyonnais.

Les périmètres d'intervention garantiront le maintien d'une agriculture dynamique et d'un environnement de qualité à long terme, en cohérence avec les orientations du SCOT de l'Ouest Lyonnais. A l'échelle du territoire, 44 communes ont identifié des périmètres à protéger, pour une surface totale d'environ 35 000 ha.

Le Département du Rhône lance aujourd'hui la procédure d'adoption des périmètres qui se structure par secteurs, correspondant aux quatre communautés de communes de l'Ouest Lyonnais. En application de l'article R. 143-1 du code de l'urbanisme, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais est consulté pour avis, avec un délai de réponse de 2 mois.

A la suite de cette phase de consultation, le périmètre sera soumis à enquête publique, avant approbation finale par délibération du Conseil Général.

La commission « Agriculture – Environnement », réunie le 4 juillet, a étudié les périmètres et émet un avis favorable assorti de quelques remarques.

2. Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains / Avis du SOL pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays Mornantais

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, émet un avis favorable sur le périmètre et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

3. Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains / Avis du SOL pour le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, émet un avis favorable sur le périmètre et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

4. Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains / Avis du SOL pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, émet un avis favorable sur le périmètre et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

5. Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains / Avis du SOL pour le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, émet un avis favorable sur le périmètre et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon.

6. Bail relatif à la location des locaux administratifs du SOL / Avenant n°1 : approbation de l'avenant et autorisation au président de le signer

La CCVL a donné à bail des locaux à usage de bureaux administratifs situés 25, chemin du stade à Vaugneray.

Deux baux ont été conclus, l'un avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) pour une surface de 128 m² et l'autre avec l'Association du Pays des Coteaux de Lyonnais pour l'Aménagement et le Développement devenue depuis le Syndicat mixte ACCOLADE, pour la même surface, en novembre 2006.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2013, le SOL et ACCOLADE ont fusionné pour créer le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL).

Il convient donc de conclure un avenant au bail conclu avec la CCVL afin de prendre en compte les modifications apportées à la situation juridique du SOL.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve l'avenant n°1 au bail relatif à la location des locaux administratifs du SOL, à conclure

avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et autorise le président à le signer.

7. Accompagnement pour une stratégie territoriale de mobilité douce sur l'Ouest Lyonnais / Demande de subvention régionale (CDDRA)

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais lance une étude sur les mobilités douces dans l'Ouest Lyonnais. Le bureau d'études retenu est Auxilia. Cette étude s'inscrit dans le cadre plus global de développement territorial et des déplacements, notamment à travers le SCoT, la charte de développement durable du CDDRA et le Plan Climat Energie Territorial. Il s'agit de co-construire un schéma stratégique de mobilités douces entre le SOL et les communautés de communes. Celui-ci doit être lisible et structurant, tant sur les mobilités quotidiennes que sur l'aspect tourisme à vélo.

François PILLARD demande que cette étude prenne en compte l'interconnexion avec les territoires voisins. Ceci est prévu dans l'étude qui prendra en compte plusieurs objectifs :

- Harmoniser les différentes démarches mises en place à l'échelle intercommunale en faveur du développement des modes doux ;
- Prioriser les actions à mettre en place, en concertation avec les élus et les acteurs locaux ;
- Dégager des axes structurants et favoriser les connexions à l'échelle du territoire et avec les territoires voisins ;
- Valoriser les offres de mobilités douces à travers une stratégie de communication efficace.

Pour cela, 4 orientations majeures ont été définies :

- Une lisibilité accrue des itinéraires modes doux proposés ;
- Un schéma cohérent à travers une harmonisation des données existantes ;
- Un réseau à vocation quotidienne, mais aussi touristiques et loisirs ;
- Un plan de communication afin de valoriser les atouts du territoire pour la pratique du vélo ;

Le coût prévisionnel de l'étude est de 14 053 € pour une réalisation entre juillet et novembre 2013.

Dans le cadre de l'action 14.1 du CCDRA « réaliser un schéma de déplacement doux », le SOL pourrait demander une subvention régionale de 7 026 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise le président à solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de 7 026 €, dans le cadre de l'action 14.1 du CCDRA « réaliser un schéma de déplacement doux ».

8. Démarche de connaissance de la filière forêt/bois / Demande de subvention régionale (PSADER)

La volonté des élus du territoire de l'Ouest Lyonnais de travailler sur la question de la filière forêt/bois en l'inscrivant dans le cadre du programme d'actions PSADER et en s'engageant dans plusieurs projets ambitieux mobilisant la ressource en bois montre l'intérêt que cette filière suscite.

Le travail d'animation du CRPF (Centre régional de la propriété forestière), mis en place depuis un an sur l'Ouest Lyonnais, dans le cadre de l'appel à projet régional, a permis de caractériser davantage les peuplements du territoire et la ressource pouvant être mobilisée.

Le constat est que le territoire ne dispose que de très peu d'informations sur les entreprises de la filière forêt/bois et sur leur mode de fonctionnement à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.

Il apparaît essentiel d'approfondir la connaissance de ces entreprises afin de mobiliser davantage la ressource locale, de mieux connaître l'activité économique du territoire, le positionnement des entreprises et leurs problématiques, leur capacité à utiliser des bois locaux, d'identifier les projets émergents et des leaders potentiels...

En s'appuyant sur l'expertise et l'ingénierie de FIBOIS (l'interprofession départementale du Rhône), un travail va être engagé pour caractériser davantage :

- Le potentiel économique de la filière bois ;
- L'utilisation des essences locales sur le territoire et leur valeur économique ;
- Le potentiel de développement de certaines espèces pour favoriser un approvisionnement local ;
- L'organisation et la mise en réseau des acteurs du territoire ;
- Les problématiques des entreprises de la filière bois ;
- Les leviers pour intéresser de nouveaux acteurs à la structuration de la filière ;
- Les modes de coopération existants ou à développer...

La démarche, validée en comité de pilotage CDDRA/PSADER du 19 juin 2013 et pilotée par les élus de la commission Agriculture/Environnement, se décompose en plusieurs phases avec association des différents interlocuteurs de la filière et notamment les professionnels :

1. Présentation de l'organisation de la filière forêt/bois avec définition du rôle et des missions de chacun des acteurs ;
2. Analyse de la filière par le biais d'un examen chiffré des données disponibles et d'une enquête qualitative sur la base d'un échantillonnage représentatif d'entreprises de la filière (environ 80 entreprises sur les 120 de l'Ouest Lyonnais) avec traitement cartographique ;

François PILLARD demande si cette étude pourrait être étendue au-delà de l'Ouest Lyonnais. Gaëlle CHARME précise que FIBOIS a déjà effectué une mission similaire à celle de l'ouest Lyonnais, sur les Monts du Lyonnais et Beaujolais vert. Daniel MALOSSE complète en expliquant qu'il est important de connaître l'organisation et le marché du territoire.

3. Identification des enjeux et proposition de pistes d'actions et de développement potentielles ;
4. Présentation des résultats et des pistes de développement prioritaires.

Plan de financement :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------|---|-----------------|
| Intervention de FIBOIS Rhône (58 jours de travail) | 26 100 € | Région Rhône-Alpes (PSADER de l'Ouest Lyonnais) | 10 110 € |
| 12 jours d'intervention MDEF (intégration des données, consolidation, élaboration de cartographie) | 3 120 € | Département du Rhône (dans le cadre d'une convention CG69/FIBOIS) | 9 000 € |
| | | Syndicat de l'Ouest Lyonnais | 10 110 € |
| Total | 29 220 € | Total | 29 220 € |

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise le président à solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention de 10 110 €, dans le cadre de l'action 2.2 du PSADER « Mettre en place une politique de gestion de la ressource en bois ».

9. Animation PSADER / Demande de subvention régionale (PSADER) et européenne (FEADER)

Le PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) de l'Ouest Lyonnais est en phase opérationnelle depuis juillet 2007 et les financements liés au programme d'actions PENAP devraient pouvoir être mobilisés à partir d'octobre 2013.

L'animation est essentielle pour la mise en œuvre du programme d'actions car elle participe à la diffusion d'information sur le territoire, la coordination de différentes actions, la mise en dynamique d'acteurs et d'actions à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et à la mise en œuvre du partenariat avec la Région Rhône-Alpes.

L'animation doit également permettre d'assurer le suivi administratif et financier du PSADER et l'accompagnement des porteurs de projet dans la construction de leur projet et le montage du dossier de demande de subvention.

La mise en œuvre du PSADER nécessite des compétences spécifiques pour présenter et communiquer sur le projet, animer les réflexions partenariales, assurer la cohérence avec la politique PENAP, informer sur les possibilités de financements, aider au montage de projet, mettre en place les outils de suivi et d'évaluation.

Au sein de l'équipe d'animation du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, l'animatrice PENAP/PSADER, sur l'équivalent de 0,6 ETP, a pour mission notamment de :

- Assurer une animation et une gestion des projets agricoles et environnementaux sur l'Ouest Lyonnais avec un travail d'émergence de projet ;
- Accompagner les porteurs de projets agricoles et environnementaux ;
- Animer et pérenniser des partenariats ou groupes de travail ;
- Participer au suivi des études et différentes réflexions conduites sur le territoire ;

Ce poste s'intègre dans un véritable réseau technique des animateurs agricoles et environnementaux (communauté de communes, chambre d'agriculture, Marque Collective

Monts et Coteaux du Lyonnais, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, CRPF, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, FIBOIS, HESPUL, SAFER, ARDAB...).

Plan de financement

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|-----------------|---|-----------------|
| Frais de structure | 2 000 € | Région Rhône-Alpes <i>PSADER de l'Ouest Lyonnais</i> | 8 883 € |
| Salaire et charges | 29 400 € | Europe <i>FEADER – Dispositif 341 B</i> | 7 938 € |
| Frais de déplacement/Formation | 1 500 € | Syndicat de l'Ouest Lyonnais | 16 079 € |
| Total | 32 900 € | Total | 32 900 € |

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- autorise le président à solliciter auprès de la Région une subvention de 8 883 €, dans le cadre de l'action 16.6 du PSADER « Animer le PSADER et mettre en réseau les différents acteurs » ;
- autorise le président à solliciter auprès l'Union Européenne une subvention de 7 938 € dans le cadre du Dispositif 341B du FEADER : « Acquisition de compétences, animation en vue d'une stratégie locale de développement (hors forêt)».

Le secrétaire de séance

François PILLARD

Le président

Michel OZIOL